

Encore une fois, je félicite le ministre d'avoir présenté à la Chambre un rapport circonstancié sur le résultat de ces enquêtes et sur le genre de travaux prévus et mis en œuvre d'un bout à l'autre du pays.

Nous croyons aujourd'hui, comme en 1961, que cette mesure législative est assez vaste pour fournir l'aide nécessaire aux régions rurales du pays. Nous sommes reconnaissants au ministre de manifester tant d'enthousiasme, d'énergie et d'esprit d'initiative, autant de qualités nécessaires à un ministre qui veut mettre en œuvre les mesures législatives de son ressort et obtenir les résultats visés.

**M. Arnold Peters (Timiskaming):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de constater que le ministre a pris certains conseils quant aux motifs pour lesquels la loi devait être modifiée. J'avais l'impression, comme beaucoup d'autres, que la seule raison apportée pour modifier la loi, était de substituer un projet de loi libéral à une loi conservatrice. Cela ne m'intéresse pas, car, à mon avis, rien ne serait accompli. J'ai remarqué avec intérêt que le ministre a fort bien expliqué les changements qui se produisent. Comme le préopinant, je m'intéresse aux politiques qui ont été mises en œuvre. Néanmoins, je suis d'avis que, sans l'interprétation juridique que donne le ministre à la loi qui est en vigueur, le présent bill ne change rien du tout.

J'ai écouté le discours du ministre—comme chaque fois qu'il en prononce un—et j'ai constaté, non sans intérêt, qu'il y employait à peu près les mêmes mots que dans son discours de décembre 1964—qu'il ne s'agit pas d'un problème nouveau. On s'est demandé si le programme projeté se rattachait à la mise en valeur des terres agricoles ou au problème des ressources en hommes dans les régions rurales. Fait intéressant à noter, ces sujets ont déjà été étudiés; en outre, les sujets qu'il a mentionnés ont été exposés de la façon dont ils se rattachaient antérieurement au programme de l'ARDA.

Les programmes qui, disait-on, engloberaient tout ce dont parle la revue *Western Canada Reclamation* de juin 1963, notamment une étude de l'utilisation des ressources et des possibilités de développement—je dois dire qu'il n'y a pas de texte. On n'y trouve que des titres. On y mentionne également la sociologie rurale—sujet assez vaste, j'imagine, et qui englobe à peu près tout ce qui se rapporte aux ressources en hommes dans les régions rurales. Aussi, la science économique de l'agriculture, y compris la commercialisation...

**M. Vincent:** Les autobus scolaires aussi.

**M. Peters:** Oui. Les autobus scolaires aussi, probablement. Il y est aussi fait mention du programme d'emploi. Il se rapporte à l'emploi, la main-d'œuvre, le chômage partiel et les besoins de formation professionnelle. Enfin, on y trouve les possibilités d'emploi en dehors des exploitations agricoles et de développement industriel, qui embrassent, je suppose, tout le problème de l'emploi, non seulement dans les régions rurales, mais dans quelques autres aussi.

Je ne prétends pas que tous ces éléments soient les mêmes que ceux qui étaient prévus par l'ARDA. Il est vrai que le ministère de l'Agriculture du gouvernement de l'Alberta, qui négocie au moins la moitié des contrats dans cette province, avait l'impression que tous ces détails du programme pouvaient faire l'objet de négociations en vertu de la loi.

Dans le numéro de janvier et février du *Bulletin*, revue de la Fédération canadienne de l'agriculture, le ministre explique cette expansion dans le domaine de la main-d'œuvre dans l'économie rurale, et indique, sauf erreur, que les façons dont le programme pourrait s'appliquer sont illimitées. Voici ce qu'on trouve dans l'article à la page 7:

M. Sauvé signale que près de 1,000 projets de l'ARDA sont en cours. Pour illustrer de façon concrète la mise en œuvre du programme de l'ARDA, il a bien voulu présenter un exposé de projets caractéristiques de chacune des cinq grandes régions du Canada.

Le ministre a ensuite abordé la plupart des sujets dont traitait initialement la loi.

Monsieur l'Orateur, je ne parcourrai pas tout le programme de l'ARDA. Il nous importe moins de repasser ce qui s'est fait dans le cadre de l'ARDA ou dans chacune des régions du Canada déterminées dans le cadre du programme que de veiller ici à ce que l'ensemble du programme de l'ARDA soit appliqué aussi largement que possible à toutes les régions du Canada, et dans tous les domaines qui le requièrent et dans tous les endroits possibles.

Cependant, je ne vois pas que ce bill ajoute quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre. A mon avis, ce n'est qu'une perte de temps. Si une exigence juridique majeure nous imposait cette procédure, pourquoi ne pas le dire honnêtement?

Je n'ai pas pris part au débat sur le projet de résolution, mais j'ai lu le compte rendu et je sais que le ministre sera content de la loi. J'espère qu'il sera aussi content que son collègue, le ministre des Pêcheries, l'était lorsqu'au cours de ces débats, il a mentionné à plusieurs reprises que le programme de l'ARDA allait être maintenu.